

dre civil, l'effet immédiat sera, pour la classe ouvrière elle-même
la servitude, la misère et la ruine."

Qu'on ne nous dise pas de la démocratie aux Etats-Unis, ce que l'on nous chante sur tous les tons quant au libéralisme au Canada : que ce n'est pas la même chose qu'en la vieille Europe. — Hélas ! non, ce n'est pas la même chose : en ce sens, que c'est peut-être pire.

Il suffit, pour s'en convaincre, de lire le discours publié par un de nos grands journaux, discours prononcé il y a une quinzaine de jours par le "grand orateur" Bryan, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Jefferson.

Et notre grand journal, qui proteste de sa soumission à l'Eglise et à notre archevêque, Mgr Bruchesi, ne craint pas d'affirmer : que, comme ce discours "porte sur des questions d'égale actualité au Canada, il intéressera, croyons-nous, tout aussi vivement nos lecteurs."

Nous en serions désolé pour les dits lecteurs !

Voyons ce que dit le "grand orateur" Bryan qui, d'après le journal en question, a dépeint la *vraie démocratie* :

"Jefferson avait foi dans le peuple. Il croyait à la liberté de la parole. Jefferson était d'opinion que l'esprit public était suffisamment éclairé (heureux esprit public !) *pour corriger l'erreur*. Il était partisan de la liberté, croyant que chaque citoyen avait le droit de servir son Dieu suivant la manière que sa conscience lui dictait ; que c'était une question regardant l'homme et son Créateur, et qui ne peut souffrir aucune intervention."

Tissu de blasphèmes et d'hérésies—et il y en a ainsi durant une colonne, à propos de la liberté qui n'a qu'un nom, en français : la licence : liberté de la parole, liberté de conscience, liberté de la presse *qui doit pouvoir publier un mensonge, plutôt que de se voir défendre de dire la vérité !* Liberté d'enseignement, à condition que, sans aucun doute, ce soit l'enseignement neutre : car Jefferson, continue le "grand orateur" Bryan, "connaissait assez l'esprit humain pour savoir qu'aucune personne n'est exempte de préjugés, lorsqu'elle est intéressée dans le résultat d'une cause, et qu'en conséquence ces hommes (? quels hommes ?...) ne pouvaient subir leur procès devant des juges subissant l'influence de leur entourage, de leur éducation ou de leurs intérêts." D'où nous devons inférer logiquement que "les instituteurs ni les élèves ne peuvent subir l'influence de leur entourage, de leur éducation, de leurs intérêts." En d'autres termes, la religion hors de l'école ! C'est la démocratie—c'est la liberté !.....

Dieu nous garde de l'une et de l'autre !

* * *

Bome.—A propos d'éducation, tous nos lecteurs se rappellent le bruit que fit certain livre de Mme Marie du Sacré-Cœur. Cette religieuse trouvait que l'enseignement donné dans les couvents de jeunes filles ne vaut rien, qu'il fallait changer cela, en commençant par réformer le dit enseignement et fonder une vaste caserne...